

Harcèlement scolaire.

Mieux vaut prévenir

Selon l'Éducation nationale, « **si un enfant subit de façon répétée des violences verbales ou morales, des violences physiques, des vols, il est victime de harcèlement. Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par courriel, on parle de cyberharcèlement. Les conséquences peuvent être graves : baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal être** ».

Léa, Fleur, Inès et Jeane sont déléguées en classe de 5^e au collège de Vlaminck.

Dans le cadre du forum de la citoyenneté, initié par la municipalité de Verneuil, elles ont choisi de travailler avec le soutien de Violette, animatrice à la Ruche/Le Silo (ex-Mjc), sur un projet de sensibilisation au harcèlement scolaire auprès des élèves de l'école primaire Condorcet-Mérimée.

« **C'est un sujet qui revient dans nos conversations au collège, mais sans savoir exactement de quoi on parle. Après un an d'études, nous sommes suffisamment averties pour l'aborder concrètement auprès des élèves avant leur entrée au collège. Notre objectif est de leur donner les clés pour détecter les signes du harcèlement et du cyberharcèlement** », expliquent les ados.

Stéphanie Galisson, directrice de l'école Condorcet Mérimée, a tout de suite adhéré au projet, son école étant au programme national pHARe de lutte et de prévention contre le harcèlement scolaire auprès des élèves et des parents.

Signes alarmants

Jeudi dernier, les quatre jeunes filles âgées de 11 à 13 ans, sont donc intervenues devant 90 élèves de primaire pour présenter, sous forme de saynètes, des situations de harcèlement dans lesquelles certaines, anodines et ne portant pas à conséquence pour beaucoup (surnom, bousculade, jet de nourriture à la cantine..), sont pourtant bel et bien des signes alarmants.

Selon elles, cet exercice offre un espace de liberté de parole sur un sujet difficile qui demande encore à être redéfini auprès des enfants.

Près d'un million d'élèves seraient victimes de harcèlement scolaire en France, soit un enfant sur dix. Un quart des collégiens, parmi lesquels une majorité de jeunes filles, seraient victimes de cyberharcèlement.

La plupart du temps, les cas de harcèlement débutent dès la primaire et 60 % des victimes disent avoir des pensées suicidaires.

Depuis mars 2022, le harcèlement scolaire est reconnu comme un délit par la loi assortie de mesures à visée dissuasives.

En cas de harcèlement, signaler la situation à l'établissement scolaire.



Une sensibilisation devant les primaires.